



Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Loire Beauce

Comité de pilotage – Validation de la stratégie formalisée
23 janvier 2024

Contact Pays Loire Beauce :
planclimat@paysloirebeauce.fr

BL
évolution



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne, l'Europe investit dans les zones rurales.



Ordre du jour

- **Introduction :**
 - Contexte du PCAET et méthode d'élaboration de la démarche
 - Rappel des enjeux territoriaux
 - Trajectoires air-énergie-climat du territoire

- Retour sur les résultats de **l'atelier de co-construction** de la stratégie

- **Passage en revue de la stratégie formalisée**

- **La suite de la démarche**

Introduction





Le PCAET : les 5 axes forts



La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



L'adaptation au changement climatique



La sobriété énergétique



Le développement des énergies renouvelables



La qualité de l'air

Climat

Energie

Air

Logement

Eau

Education

Précarité

Solidarité

Aménagement - urbanisme

Alimentation

Méthodes agricoles

Sols

Déplacements

ETC.



Les temps forts de la démarche

Sensibilisation, pour lancer la démarche :

- 1 séminaire élu de lancement – 07/06/2023

Mobilisation des acteurs, en parallèle du diagnostic :

- 1 Comité Technique de présentation du diagnostic (*élus et agents*) – 03/10/2023
- 1 Comité de Pilotage de validation du diagnostic (*élus*) – 13/10/2023

Concertation durant l'élaboration de la stratégie :

- 1 atelier de co-construction stratégique avec les élus et acteurs → le 15 novembre
- Discussion de la stratégie en comité syndical – 13/12/2023
- Validation de la stratégie en Comité de Pilotage – 23/01/2024

Concertation durant l'élaboration du programme d'actions :

- 3 ateliers de construction du programme d'actions (habitants + élus) – début 2024
- Réunions à définir

**Vous êtes
ici**



3 grandes phases pour élaborer le PCAET



Définir une vision à long terme



Définir le comment



Mai - octobre 2023

Octobre 2023 – janvier 2024

Janvier - mai 2024
Dépôt du projet mai/juin 2024

2024-2030

Partage des enjeux et co-construction

Évaluation environnementale de la stratégie et du plan d'action

Rappel des enjeux du diagnostic territorial





Rappel des enjeux du diagnostic territorial

Énergie



Dépendance aux énergies fossiles : 75%



**411 GWh
Production d'EnR =
15% de la
consommation finale**

Séquestration



Séquestration carbone :
7% des émissions
territoriales annuelles de
GES, soit 52 000 tonnes
de CO₂ captées

Consommation par secteur - 2018

40% pour les transports routiers
27% pour le bâti et 26% pour l'industrie



Émissions par secteur - 2018



38% pour les transports routiers
25% pour l'industrie, 15% pour le bâti et 14%
pour l'agriculture

Evolution consommations par an 2012-2018 : **-0,02%/an**
LTECV – objectif par an 2012-2030 : **-1,2%/an**

Evolution émissions par an 2015-2018 : **+0,9%/an**
SNBC – objectif par an 2015-2030 : **-2,5%/an**



Vulnérabilité climatique



Trajectoires énergie-climat

- Cadre de réflexion pour élaborer la stratégie air-énergie-climat du territoire











Contexte global

- Objectif mondial : **limiter le réchauffement planétaire à +2°C** au maximum
- Un dérèglement climatique aux conséquences non linéaires

> Chaque dixième de degré compte

> Chaque tonne de CO2 compte

Rapport spécial 1,5°C Chaque dixième de degré compte

	1,5°C	2°C
 Vagues de chaleur	Jusqu'à 1 mois	Jusqu'à 1,5 mois
 Disponibilité en eau douce en Méditerranée	-9%	-17%
 Pluie intenses	+5%	+7%
 Rendements agricoles	Blé -9%	-16%
	Maïs -3%	-6%
	Soja +6%	+7%
	Riz +6%	+6%
 Montée des eaux	+40 cm	+50 cm
 Perte du corail	90%	98%



PCAET : un contexte national fort

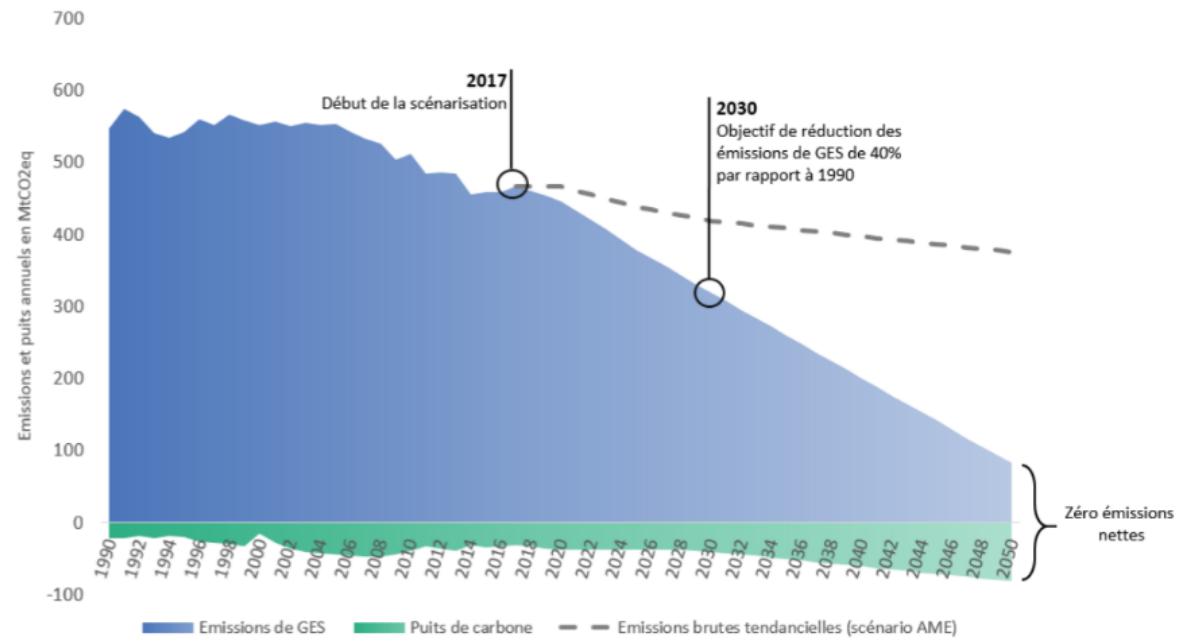
Une SNBC ambitieuse :

« La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle concerne tous les secteurs d'activité et doit être portée par tous : citoyens, collectivités et entreprises. »

Deux ambitions :

- Atteindre la **neutralité carbone dès 2050** (avec division par 6 à 8 des émissions de GES par rapport à 1990)
- Réduire **l'empreinte carbone des Français**.

Figure 1 - Evolution des émissions et des puits de GES sur le territoire national entre 2005 et 2050



*Les émissions « tendanciennes » sont calculées à l'aide d'un scénario dit « Avec Mesures Existantes » qui prend en compte les politiques déjà mises en places ou actées en 2017.

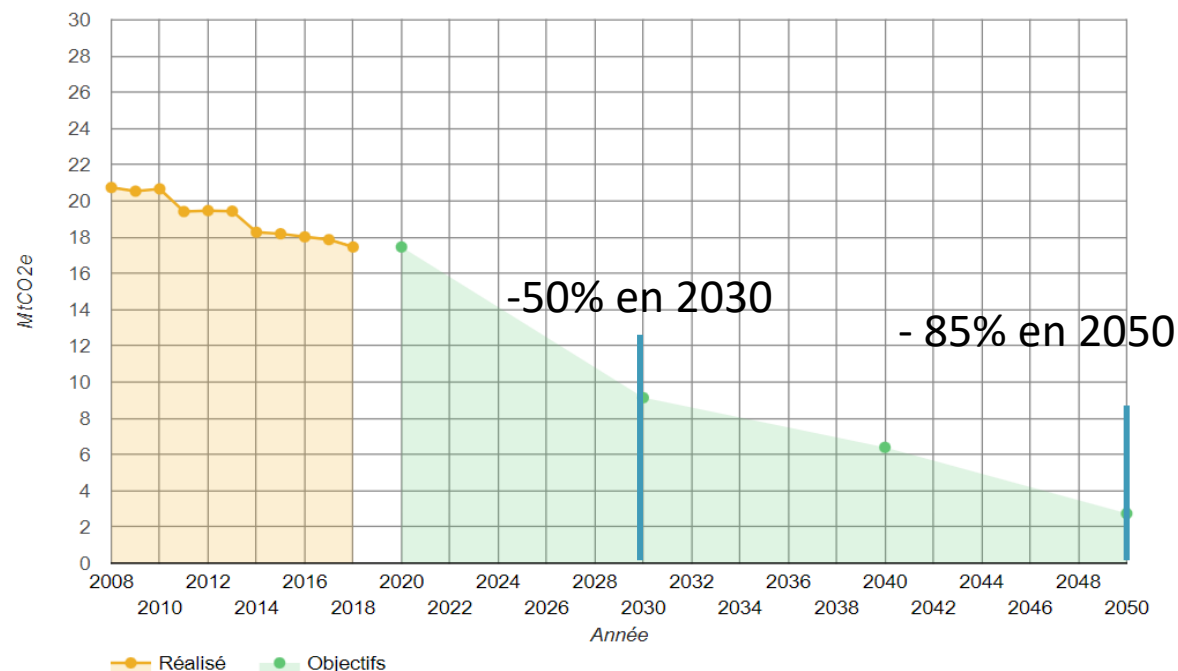


Une stratégie régionale ambitieuse

Objectifs régionaux :

- Réduction de **-50%** des **émissions** de GES d'ici 2030 par rapport à 2014 et **-85%** d'ici 2050
- Réduction de la **consommation** d'énergie finale : - **15%** en **2030** et - **43%** d'ici 2050
- Production d'énergie renouvelable **multipliée par 7** entre 2014 et 2050
- Tendre vers zéro artificialisation nette en 2040.

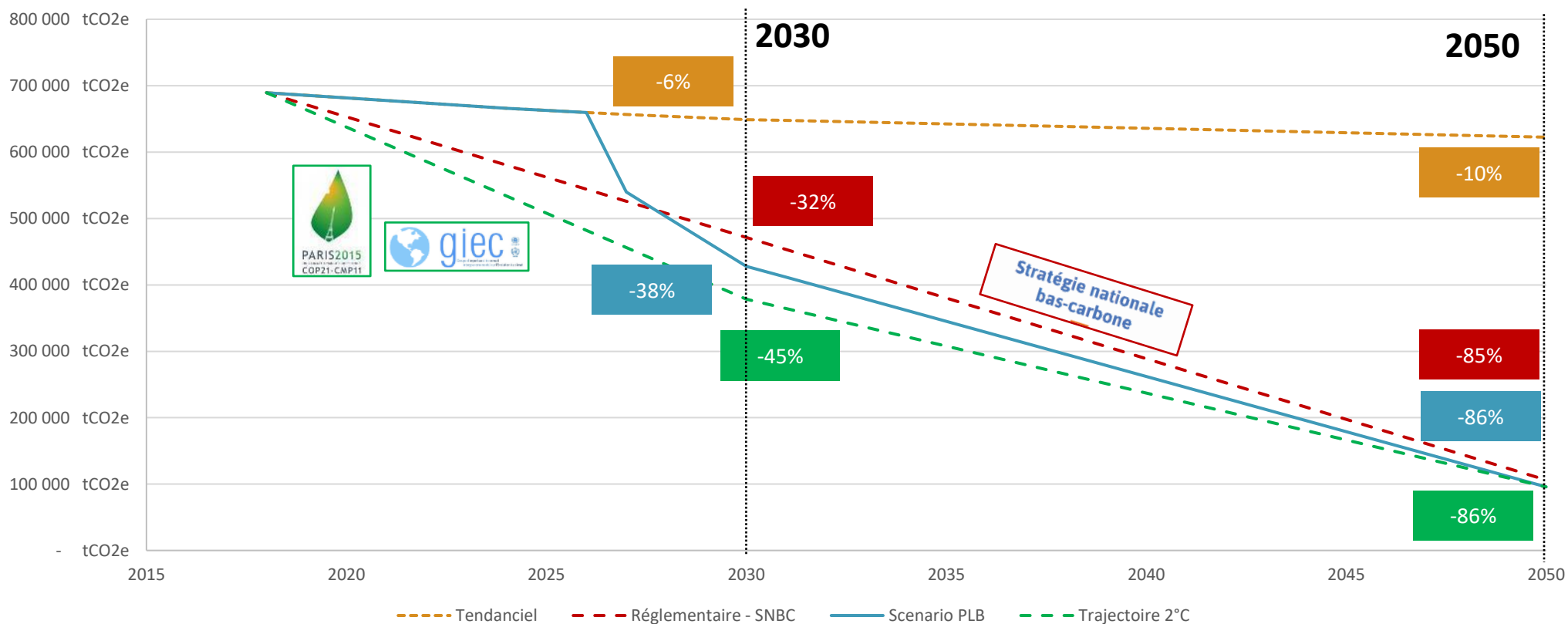
Évolution des émissions :





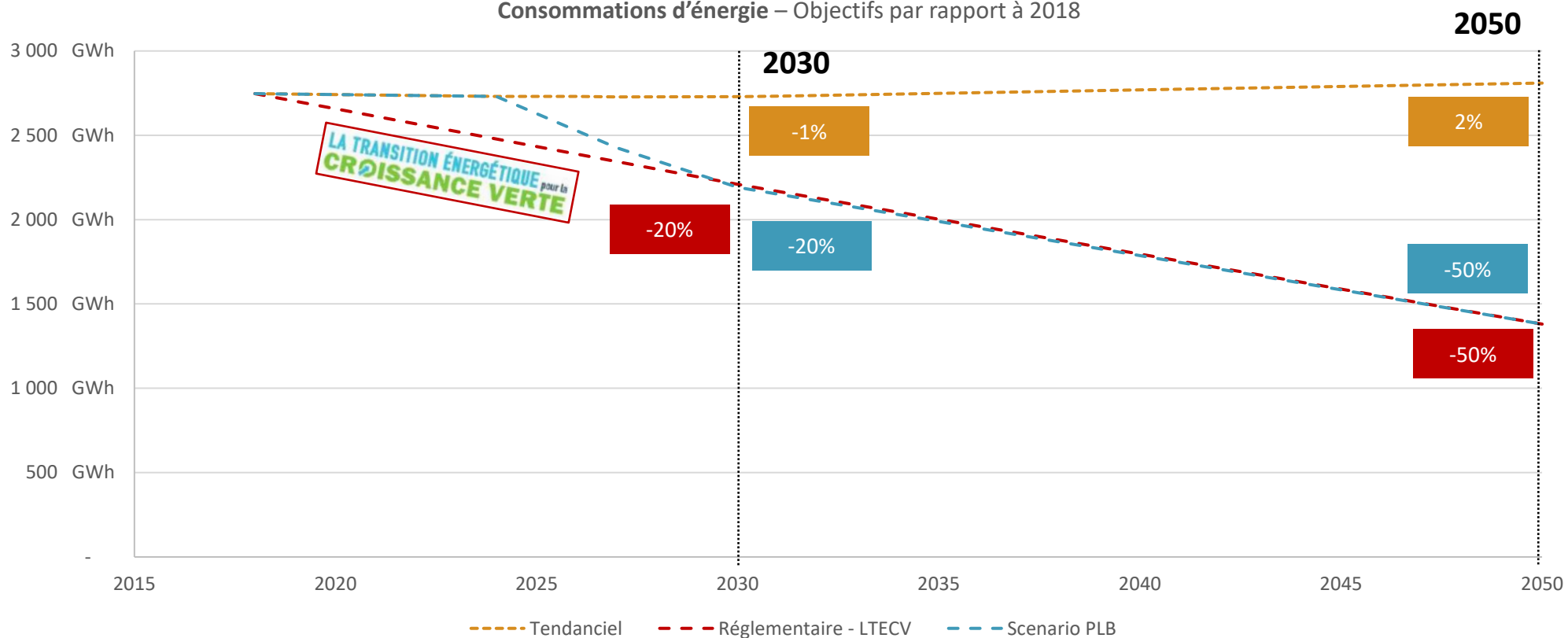
Trajectoire Climat à 2050

Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle, aux objectifs de la SNBC appliqués au territoire, et aux trajectoires du GIEC appliquées au territoire – Émissions de gaz à effet de serre - Objectifs par rapport à 2018



Trajectoire Énergie à 2050

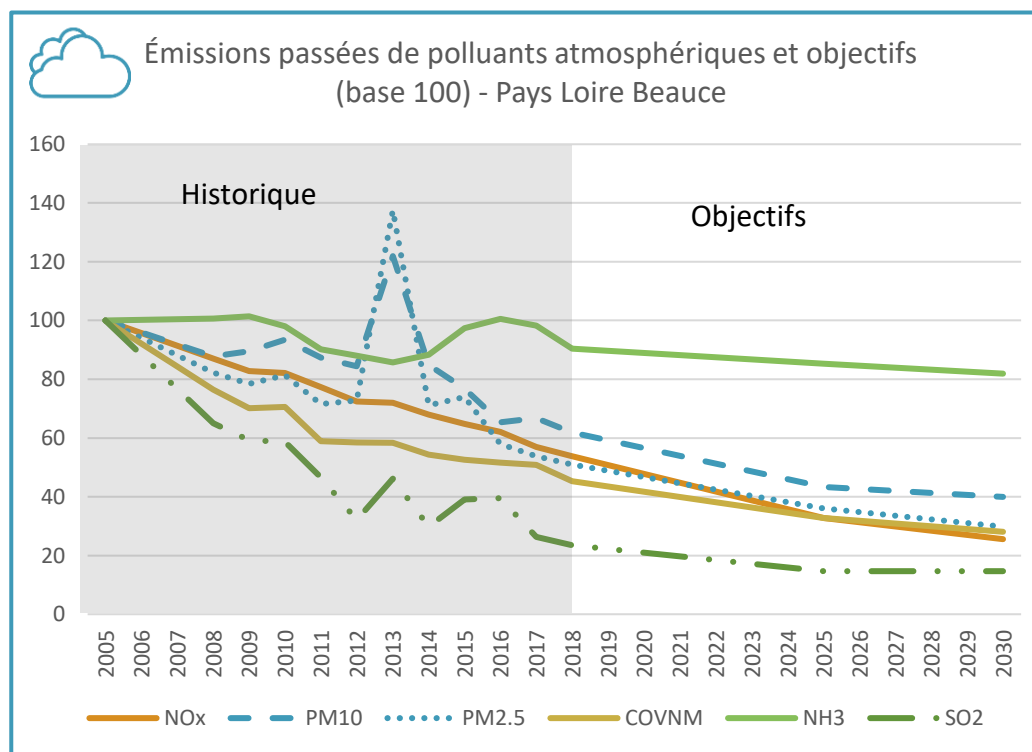
Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs de la LTECV appliqués au territoire –
Consommations d'énergie – Objectifs par rapport à 2018





Trajectoire Qualité de l'air à 2030

	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	COVNM	NH ₃	SO ₂
Obj. PREPA 2005-2030	-69%	-57%	-57%	-52%	-13%	-77%
Obj. Pays Loire Beauce 2005 - 2030	-74%	-60%	-70%	-72%	-18%	-85%



Méthode d'élaboration de la stratégie pour le territoire du Pays Loire Beauce

- 15 novembre 2023 : Co-construction de la vision stratégique et de l'ambition avec les élus, partenaires et citoyens

→ Synthèse de la vision stratégique

- 23 janvier 2024 : Comité de pilotage de validation de la stratégie





1. Mobilités



2. Habitat et urbanisme



3. Agriculture



4. Industrie, tertiaire, économie locale



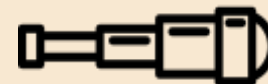
5. Gouvernance du territoire

Une question commune :

*Quelles **visions** pour le Pays Loire Beauce et ses intercommunalités **à long terme** pour **guider** la transition écologique et l'action climatique ?*

Pour répondre à cette question :

Plusieurs scénarios prospectifs





Synthèse de l'atelier de co-construction

Résultats		Nombre de points			Votes					POINTS
		Scénario continuité	Scénario transition	Scénario de rupture	Scénario continuité	Mix continuité-transition	Scénario transition	Mix transition-rupture	Scénario de rupture	
Mobilités	Covoiturage	2	4	6				2	1	5
	Transports en commun - intermodalité - offre ferroviaire	1	3,5	6			2	1		4
	Infrastructures cyclables	0	2	4			2	1		2
Habitat et urbanisme	Sobriété et lutte contre la précarité énergétique	0	3	6					2	6
	Rénovation thermique des logements individuels et collectifs	0	3	6			1		1	5
	Nouvelles constructions	1	2,5	4			1		1	3
Agriculture	Atténuation des impacts et changement de pratiques	1	3,5	6			1	1		4
	Adaptation au changement climatique	1	3,5	6			1	1		4
	Développement des productions et consommations locales	1	2,5	4			1		1	3
Tertiaire et Economie locale	Dynamisation des activités économiques de proximité & accueil de filières économiques durables	0	2	4					1	4
	Accompagnement des entreprises et artisans	1	2,5	4					1	4
	Économie circulaire, circuits courts et écologie industrielle et territoriale	1	3,0	5				1		4
Gouvernance	Limitation de l'artificialisation et protection des espaces naturels	1	3,5	6			2	1		4
	Développement et coordination des EnR publiques et privées (seul le scénario 3 respecte la loi énergie climat)	1	3	5			1	1	1	4
	Sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique	1	2,5	4			1		2	4
TOTAL		9	35	61						49

Objectifs pour les scénarios	
Scénario continuité	9
Scénario réglementaire	35
Scénario 2°C	48
Scénario 1,5°C	61



4 objectifs « chapeaux » pour le territoire

- **Contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique et à l'atteinte de la neutralité carbone**
 - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de **38% d'ici 2030** par rapport à 2018 et de 86% d'ici 2050.
 - 16% des émissions de gaz à effet de serre territoriales séquestrées d'ici 2030 pour que le territoire participe à la neutralité carbone ; **d'ici 2050 la séquestration carbone dépasse les émissions de gaz à effet de serre du territoire.**
- **S'adapter localement à un climat dérèglé : anticiper les impacts du climat et leur imprévisibilité pour adapter les activités et usages locaux, en particulier sur la ressource en eau.**
- **Préserver une bonne qualité de l'air**
- **Renforcer la maîtrise de l'énergie en réduisant les consommations d'énergie et en encourageant le développement des productions d'énergie issues de ressources locales et renouvelables**
 - Baisse des consommations d'énergie de **20% d'ici 2030** par rapport à 2018 et de 50% d'ici 2050.
 - Part d'EnR dans la consommation d'énergie totale par rapport à 2018 : **34% en 2030 et 100% en 2050.**



© Office de tourisme des Terres du Val de Loire

Stratégie par thématique





Retour sur l'atelier de co-construction

Résultats

		Nombre de points			Votes					
		Scénario continuité	Scénario transition	Scénario de rupture	Scénario continuité	Mix continuité-transition	Scénario transition	Mix transition-rupture	Scénario de rupture	POINTS
Mobilités	<i>Covoiturage</i>	2	4	6				2	1	5
	<i>Transports en commun - intermodalité - offre ferroviaire</i>	1	3,5	6			2	1		4
	<i>Infrastructures cyclables</i>	0	2	4			2	1		2



I. De nouvelles solutions de mobilités à travers le covoiturage, l'intermodalité et les infrastructures cyclables

Objectifs 2018 – 2030 : transport routier



-37%



-23%

Part modale des déplacements en modes actifs : 12% (+7 points)
Part modale des déplacements en transport en commun : 9% (+5 points)

Une pratique du covoiturage naturelle, renforcée par la présence d'infrastructures et d'outils opérationnels

- À long terme le covoiturage devient quasi-systématique pour se déplacer, pour les **déplacements professionnels comme personnels**. Ceci passe par une **sensibilisation citoyenne** mettant l'accent sur les avantages environnementaux, et un fort **volontarisme**.
- Chaque emplacement stratégique du territoire bénéficie d'une aire de covoiturage. Le covoiturage est facilité par la présence **d'outils et plateformes** locales adaptés au besoin. Les **entreprises** du territoire ont toutes insaturé un système de covoiturage interne. La création de nouveaux aménagements, intégrant des éléments de conception durable et des solutions de drainage pour minimiser les perturbations climatiques, est faite sur des zones déjà artificialisées, en dehors des zones de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques. Une attention particulière est portée sur l'insertion paysagère et sur le choix des matériaux perméables utilisés.

Une intermodalité renforcée par la complémentarité des offres du ferroviaire et des transports en commun

- Une meilleure articulation des offres de transport se développe : **rabattement** des communes vers les gares ou arrêts de bus, **complémentarité** entre les trajets des trains et des bus, ou encore meilleure **adaptation des horaires** aux besoins des habitants.
- Des **aires multimodales** sont installées et créent de fortes synergies entre les différentes offres de transport du territoire.
- Les lignes de bus existantes sont **renforcées** en priorité pour mieux correspondre aux besoins des habitants, et un travail est mené afin d'obtenir des **liaisons ferroviaires** plus fréquentes avec la métropole, tout en considérant les potentiels impacts du changement climatique tels que le retrait-gonflement des argiles et les inondations.

Une mise en cohérence des continuités cyclables à l'échelle du territoire qui permet une pratique fluidifiée du vélo

- Le développement des **continuités cyclables** est une priorité, afin de rendre agréable et naturelle la pratique du vélo sur le territoire. Cela passe par la mise en place d'un réel plan de maillage des pistes cyclables, tout en intégrant les mesures d'adaptation au changement climatique dans leur planification. La création de nouveaux aménagements est faite sur des zones déjà artificialisées, en dehors des zones de protection de la biodiversité et en prenant en compte les continuités écologiques.
- Un travail global de cohérence est mené pour lutter contre les **disparités** importantes constatées sur l'ensemble du territoire en termes de développement des infrastructures cyclables. Une mise en cohérence de ces infrastructures s'organise : **rénovation** du réseau, développement de **nouveaux réseaux cyclables** structurants, **parcs de stationnement** sécurisés...
- Le vélo se développe dans un premier temps pour des distances inférieures à 5 km, et les **bénéfices** de cette pratique sont mis en avant auprès de la population.
- Pour sensibiliser les générations à venir des **pédibus et vélobus** sont mis en place dans les écoles.





Résultats		Nombre de points			Votes					POINTS
		Scénario continuité	Scénario transition	Scénario de rupture	Scénario continuité	Mix continuité-transition	Scénario transition	Mix transition-rupture	Scénario de rupture	
Habitat et urbanisme	<i>Sobriété et lutte contre la précarité énergétique</i>	0	3	6					2	6
	<i>Rénovation thermique des logements individuels et collectifs</i>	0	3	6			1		1	5
	<i>Nouvelles constructions</i>	1	2,5	4			1		1	3



II. Un habitat rénové à travers les mécanismes existants, et une sobriété partagée dans les consommations d'énergie et d'espaces

Objectifs 2018 – 2030 : résidentiel



-42%



-20%

Nombre de logements rénovés : Collectifs : 800 (25% du parc), soit 133/an
Individuels : 5 900 (25% du parc), soit 983/an
Nombre de chauffages au fioul remplacés : 1 000 chauffages (28% du parc restant)



© DTMC Production – Office de tourisme des Terres du Val de Loire

Un changement de culture qui permet de partager les valeurs de sobriété en énergie et en eau avec l'ensemble des habitants

- Un véritable **changement de culture** se met en place autour des sobriétés en eau et en énergie. Ceci est encouragé par le fait que des efforts significatifs sont réalisés pour **promouvoir** cette sobriété. Chaque habitant **suit ses consommations** et souhaite maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie.
- Chaque personne en situation de **précarité énergétique** connaît les aides disponibles, et des actions volontaristes sont mises en place par la collectivité pour les aider. Ces actions visent à garantir l'égalité d'accès à l'information et aux ressources nécessaires pour adopter des pratiques écoresponsables.
- De nombreuses communications sont effectuées et les **co-bénéfices de la sobriété** (comme l'argument financier) sont mis en avant.

Des rénovations encouragées et stimulées par la mise en avant des structures d'accompagnement existantes

- La rénovation des **logements** comme du **patrimoine public** est un axe de travail prioritaire du territoire. L'aide à l'isolation des logements est très concrète et visible, et peut s'effectuer en mettant en valeur les **structures existantes** qui agissent déjà sur le territoire. Les rénovations prennent en compte la sauvegarde de la qualité du patrimoine bâti et de la faune urbaine, via une sensibilisation des porteurs de projets. La valorisation et la gestion des déchets générés par les travaux est anticipée et les nuisances sonores des travaux sont limitées au maximum.
- La rénovation progresse grâce à la mise en place de nombreuses actions du territoire et de **sensibilisation** des habitants ; le **renouvellement des chauffages** s'intensifie. Davantage de contrôles et de nouvelles restrictions concernant les produits phytosanitaires et les intrants permettent d'améliorer la qualité des eaux et de protéger les milieux aquatiques face aux changements climatiques.
- Les **aides à la rénovation** disponibles et les **OPAH** (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) sont massivement relayées auprès des habitants, ce qui permet d'encourager la dynamique de rénovation. Le guichet unique existant de l'ADIL est mis en avant et mieux relayé, afin de simplifier les démarches pour les habitants.

De nouvelles constructions plus rares, dont les aspects environnementaux sont anticipés dès l'amont du projet

- Pour les nouvelles constructions les **critères** deviennent plus **stricts** et les **architectures bioclimatiques** se généralisent. Des **énergies renouvelables** sont systématiquement installées sur les toits (en préservant les éléments patrimoniaux présents), et les mix énergétiques des logements sont anticipés.
- Le milieu rural se **densifie**, en lien avec un modèle de la maison individuelle qui n'est plus autant mis en avant. Les opérations de densification impliquent des réflexions sur les problématiques liées à la santé (îlots de chaleur, accessibilité aux services, maintien des espaces verts...) et à limitation de l'imperméabilisation des sols.
- Les **risques climatiques** sont pris en compte dès l'amont des projets de construction : prise en compte des risques de retrait-gonflement des argiles, inondations, mouvement de terrain, canicules...



Résultats		Nombre de points			Votes					POINTS
		Scénario continuité	Scénario transition	Scénario de rupture	Scénario continuité	Mix continuité-transition	Scénario transition	Mix transition-rupture	Scénario de rupture	
Agriculture	<i>Atténuation des impacts et changement de pratiques</i>	1	3,5	6			1	1		4
	<i>Adaptation au changement climatique</i>	1	3,5	6			1	1		4
	<i>Développement des productions et consommations locales</i>	1	2,5	4			1		1	3



III. Un secteur agricole qui diminue ses impacts, anticipe les aléas à venir et participe à l'alimentation locale

Objectifs 2018 – 2030 : agriculture



-23%



-29%

Un accompagnement renforcé des agriculteurs dans l'atténuation des impacts et le changement des pratiques

- Les agriculteurs sont **accompagnés** par des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les impacts environnementaux des exploitations et favoriser l'**agroécologie** et l'agriculture **régénératrice**. Des **partenariats** se renforcent entre le Pays Loire Beauce, ses EPCI et la Chambre d'agriculture.
- Les changements de pratiques passent aussi par les **jeunes agriculteurs**, qui impulsent les changements. Des incitations financières permettent d'encourager les jeunes agriculteurs qui s'engagent dans des initiatives durables.
- La production d'**énergie renouvelable** (photovoltaïque, méthanisation) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs tout en maintenant un équilibre entre production alimentaire et énergétique. L'aménagement de ces nouvelles installations prend en compte les milieux et les espèces (obstacles aux continuités écologiques, potentielles pollutions de l'eau, ...). Une filière de gestion des **haies** pour alimenter de futures chaufferies biomasses sur le territoire se met en place, tout en maintenant les structures bocagères notamment au niveau des grandes cultures.
- La **charte 0 pesticide** est signée par toutes les Communes du Pays Loire Beauce. Un suivi rigoureux est mis en place avec des sanctions et des bonus pour assurer un engagement effectif des communes.

Une adaptation au changement climatique anticipée pour un secteur directement impacté par les aléas climatiques

- Les pratiques agricoles sont **moins consommatrices en eau** (réduction des besoins en eau des grandes cultures et amélioration de l'efficacité de la ressource en eau et des surfaces agricoles). La **gouvernance collective de l'eau** mise en place depuis plusieurs années se poursuit, et est étendue à l'ensemble des usagers.
- Des aides et des outils sont mis en place pour accompagner les agriculteurs face à l'évolution du climat local (formations, aides liées aux baisses de productions, aux conditions de travail, etc.). Les productions agricoles sont **diversifiées** et de nouvelles **variétés adaptées** au climat futur permettent de mieux résister aux épisodes extrêmes, aux espèces invasives et bioagresseurs et d'éviter de futures pertes de productions agricoles.
- La surveillance contre les **feux de forêts et de culture** est renforcée et des systèmes d'alerte permettent d'anticiper les **risques sanitaires** (maladies, attaques parasitaires...).

Développement des productions et consommations locales

- Une consommation locale s'organise : la **restauration collective** s'approvisionne essentiellement avec des produits locaux et durables (en allant au-delà de la loi Egalim), des projets de **maraichage** et de **jardins partagés** se développent, le nombre de fermes en **vente directe** augmente. Ceci est rendu possible par la présence d'une forte filière de la production/transformation alimentaire locale, un travail en régie publique, ou encore le développement de régies agricoles.
- Des **synergies** se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts...





Résultats		Nombre de points			Votes					POINTS
		Scénario continuité	Scénario transition	Scénario de rupture	Scénario continuité	Mix continuité-transition	Scénario transition	Mix transition-rupture	Scénario de rupture	
Tertiaire et Economie locale	<i>Dynamisation des activités économiques de proximité & accueil de filières économiques durables</i>	0	2	4					1	4
	<i>Accompagnement des entreprises et artisans</i>	1	2,5	4					1	4
	<i>Économie circulaire, circuits courts et écologie industrielle et territoriale</i>	1	3,0	5				1		4



IV. Vers une économie locale durable, circulaire, et accompagnée dans ses transformations

Objectifs 2018 – 2030 : tertiaire / industrie



-50% / -43%



-27% / -13%



Une dynamisation des activités économiques de proximité qui passe par l'accueil de filières économiques durables

- Des **secteurs porteurs** de la transition écologique (écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, mobilités actives, alimentation responsable, agroécologie, éco-tourisme...) s'installent sur le territoire et certains espaces de zones économiques font l'objet d'une **désartificialisation**, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Cette désartificialisation prend en compte les potentielles pollutions des sols en amont des travaux ainsi que la gestion et la valorisation des déchets engendrés.
- Dans les **centres-villes**, les commerces et services de proximité sont redéveloppés. Les anciens bâtiments industriels sont convertis en espaces polyvalents pour stimuler la vie culturelle et économique au cœur des villes. Les **associations locales** s'associent avec les territoires pour certains projets et les habitants sont des acteurs des mutations économiques du territoire.

Un accompagnement renforcé des entreprises et artisans

- Un large engagement du monde économique permet d'embarquer les entreprises (au moins les plus grosses) pour que chacune établisse sa propre **stratégie climat** (sobriété, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique) d'ici 10 ans, sur l'ensemble de son périmètre et en concertation avec tous ses salariés.
- En 2030 tous les acteurs économiques ont diagnostiqué leur organisation et connaissent leurs vulnérabilités aux risques climatiques et le **coût de l'inaction** pour leur secteur.
- 100% des commerces sont **réhabilités** et **démonstrateurs d'économie** d'énergie et d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés.
- D'ici 2040, les bâtiments **tertiaires privés** sont alimentés à 100% en électricité et chaleur renouvelables et récupèrent l'eau de pluie.

Une économie qui devient plus circulaire et qui développe les circuits courts

- Des filières de **réparation et réemploi** se créent, avec des **ressourceries** actives sur plusieurs communes du territoire.
- Les acteurs économiques, notamment dans l'économie Sociale et Solidaire (ESS), s'impliquent davantage dans des démarches de **circuits courts** et de **réemploi**. Le Pays Loire Beauce a un rôle de **coordinateur** des projets du territoire et permet de les aider à trouver leurs synergies.



Résultats		Nombre de points			Votes					POINTS
		Scénario continuité	Scénario transition	Scénario de rupture	Scénario continuité	Mix continuité-transition	Scénario transition	Mix transition-rupture	Scénario de rupture	
Gouvernance	Limitation de l'artificialisation et protection des espaces naturels	1	3,5	6			2	1		4
	Développement et coordination des EnR publiques et privées (seul le scénario 3 respecte la loi énergie climat)	1	3	5			1	1	1	4
	Sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique	1	2,5	4			1		2	4



V. Des collectivités soucieuses de préserver les espaces naturels, partager la sobriété, et développer la production renouvelable

Objectifs 2018 – 2030 : production renouvelable d'électricité / chaleur



+100%



+59%

Une protection des espaces naturels et de la biodiversité au cœur des préoccupations du territoire

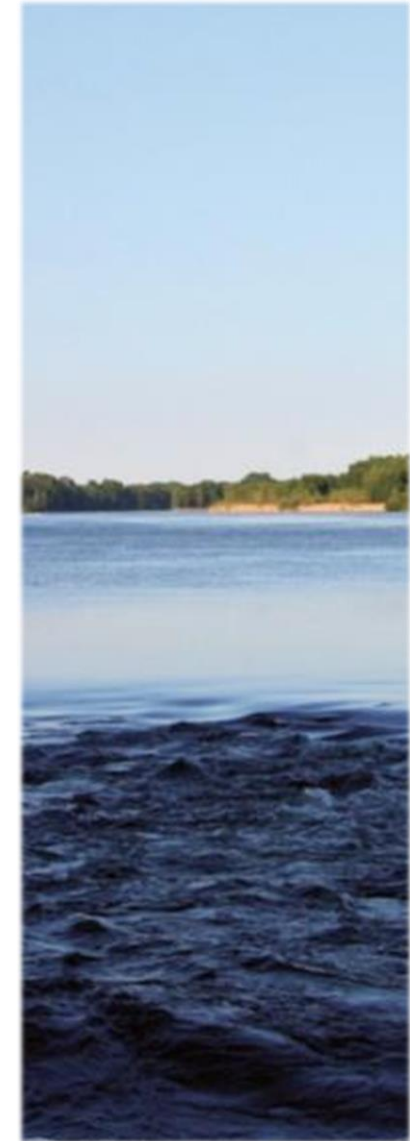
- Les **stratégies d'utilisation des sols** sont révisées et d'importants efforts sont produits afin de limiter la consommation d'espaces et de se conformer rapidement à la loi ZAN et aux objectifs du SCOT. Les sites sensibles font l'objet d'une protection accrue.
- Les milieux naturels et la biodiversité sont préservés, de nouvelles **continuités écologiques** sont établies, et de nouveaux espaces naturels résilients permettent de diminuer la vulnérabilité climatique.
- Les sujets de **biodiversité** sont pensés de manière systémique en lien avec les sujets air-énergie-climat. Le Pays Loire Beauce vise à se doter d'une stratégie de transition écologique englobante, sortant d'une vision par silo.

Une mobilisation pour la transition partagée par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire

- La culture de la sobriété est une priorité de la collectivité et des organismes du territoire. Elle fait l'objet d'une **adhésion générale** de l'ensemble des acteurs, permettant ainsi de réduire la consommation d'énergie du territoire.
- L'ensemble des EPCI et communes du Pays Loire Beauce est impliqué dans ce projet de transition écologique, et y participe activement.

Une coordination des énergies renouvelables qui permet d'assurer des retombées locales positives pour l'énergie, le climat et l'économie

- La collectivité **coordonne** des filières d'énergies renouvelables locales de la production à l'installation en formant et accompagnant communes, acteurs économiques et collectifs d'habitants dans le développement de projets.
- Le rôle de coordinateur assuré par la collectivité garantit un **développement structuré et cohérent** des énergies renouvelables, avec une prise en compte des enjeux de stockage et de développement de réseaux. Les communes agissent aussi directement à travers leurs bâtiments ou indirectement à travers le contact avec les habitants et les promoteurs. Les nouvelles infrastructures sont implantées en priorité sur des zones déjà artificialisées et représentant peu d'enjeu pour la biodiversité (hors zonage de protection et continuités écologiques), et font l'objet d'une réflexion sur leur intégration paysagère.
- Les filières de **récupération** sont étudiées (chaleur fatale et géothermie en priorité). Les **toitures** exploitables sont couvertes de panneaux photovoltaïques ou thermiques d'ici 10 ans, et les quelques zones favorables au développement de **l'éolien** sont exploitées en prenant en compte les enjeux de biodiversité (micro-habitats, déplacement des espèces, espaces protégés...) et de préservation des paysages et du patrimoine. *(note : l'exploitation des haies et la méthanisation sont présentées dans la thématique agriculture)*





La suite de la démarche



Calendrier prévisionnel – à partir de la fin de la phase de stratégie jusqu'à la validation

Réunions
Travail BL
Travail services et partenaires
Temps passé

Phase 3 – Stratégie

Atelier de co-construction de la stratégie avec les élus (présentiel)	15/11
Formalisation de la stratégie territoriale	Jusqu'au 06/12 (envoi stratégie pour comité)
Débat sur la stratégie en comité syndical (présentiel)	13/12
Modifications de la stratégie	
Anticipation de la communication pour les ateliers de plan d'action	
Point équipe projet : préparation du COPIL de validation de la stratégie (visio)	Suivant besoin (entre 18 et 20/12)
COPIL #2 – Validation de la stratégie (présentiel)	23/01
Modification de la stratégie suivant remarques en COPIL	À partir du 11/01

Phase 4 – Programme d'actions

Préparation des ateliers de concertation sur les actions	À partir du 11/01
3 ateliers de concertation sur les actions (présentiel)	8, 15 et 22 février
Rédaction d'une trame de programme d'actions	
COTECH #2 de validation de la trame (visio)	Début mars
Rédaction de la première version des fiches actions	
COPIL #3 de validation du programme d'actions et du dispositif de suivi (présentiel)	Fin avril
Finalisation des fiches actions	
Réunion sur les moyens de mise en œuvre du programme d'actions (visio)	Mi-mai
Comité syndical de validation du PCAET (présentiel)	Fin mai
Transmission du PCAET aux PPA pour avis	Juin



Calendrier prévisionnel – à partir de la fin de la phase de stratégie jusqu'à la validation

Réunions
Travail BL
Travail services et partenaires

Phase 5 – Suivi et validation

Retours des PPA	Début juin – Fin août
Proposition d'un outil de suivi du PCAET	Dès le début de la phase de validation du PCAET (juin)
Prise en compte des retours des PPA sur le PCAET	Septembre
Réunion publique de lancement de la consultation	Courant septembre
Consultation publique	~ septembre – octobre
Prise en compte des retours de la consultation	Fin octobre
Comité syndical final de validation du PCAET	Novembre